

Cette rentrée scolaire est encore une fois le bal des incertitudes : un ministre, oui mais pour combien de temps ? Quel budget ? Quelles orientations éducatives pour les personnels ? De quelle autonomie disposerons-nous dans les écoles et les établissements pour permettre aux élèves d'apprendre ? Doit-on se réjouir que notre système éducatif aujourd'hui ne tienne plus que par l'investissement des agents qui dans les écoles et les établissements font et ont fait un travail remarquable pour permettre aux élèves d'être accueillis dans les meilleures conditions ?

Pour la CFDT, le Ministère (et surtout les hiérarchies intermédiaires) devrait les remercier et reconnaître ce travail de fourmi au lieu de multiplier dès ce début d'année les consignes, les demandes, les exigences. Notre institution pyramidale est incapable de gérer le système autrement que par injonctions ou textes réglementaires. Le temps éducatif n'est pas le temps politique surtout en ces périodes d'instabilité permanente.

Au niveau de notre département nous souhaitons en premier lieu la bienvenue au nouveau Secrétaire Général et aspirons à travailler conjointement dans un esprit de dialogue social constructif et respectueux. Or depuis quelque temps nous posons trop souvent les mêmes questions, sans réponses, et demandons toujours les mêmes bilans ou informations, en vain. Nous aurions pu faire aujourd'hui pratiquement la même déclaration qu'en octobre 2024. Nous ré-aborderons d'ailleurs un grand nombre de sujets dans nos questions diverses.

Néanmoins nous souhaitons mettre en avant quelques sujets d'actualité ou spécifiques à notre territoire :

Tout d'abord des situations pour lesquelles nous avons été alertés par les personnels, celle du Lycée Dominique Villars et celle de l'école de Saint Etienne en Dévoluy.

Nous sommes aussi très attentifs à la situation des chargés d'école ou directeurs des écoles de une à trois classes, nombreuses dans le département.

Concernant la gestion administrative des ressources humaines nous regrettions à nouveau la limitation de l'accès au temps partiel ou à la disponibilité pour les professeurs des écoles. Nous sommes aussi alertés par des AESH exerçant à la fois en école et en collège concernant l'établissement de leur emploi du temps.

Ces sujets nous ramènent tous vers la prise en compte de la dégradation des conditions de travail, pour des raisons différentes mais pour lesquelles vous pouvez agir.

Justement, agir pour ne pas subir, à la CFDT Education, nous portons ce slogan et le mettons en œuvre pour favoriser l'émancipation de celles et ceux qui portent à bout de bras le service public d'Education sur le terrain.

Nous vous remercions de votre attention.